

DÉLIBÉRATION N° 2024.02.16

TRAVAUX REHAUSSEUR DES TENNIS - ROUTE D'ASNELLES

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Jean-Luc VERET, Marie-Claude HOFFNUNG, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Ludovic MAULNY donne pouvoir à Françoise COUTAND
Philippe BERTEMONT donne pouvoir à Cécile MACHUREY
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absents non excusés :

Houria BADEK
Éric POTIER

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire expose qu'un rendez-vous a eu lieu avec l'ARD pour analyser la situation.

Il a été constaté des non-conformités :

- ✓ Sur les pentes (13 % au lieu de 10 % réglementaires),
- ✓ Le plateau qui est bombé et aux angles,

- ✓ La chaussée n'a pas été refaite en même temps que la pose du réhausseur sur 2 mètres avant et après le réhausseur, ce qui explique la formation d'un trou.

Les coûts de de réparation seront partagés entre la Commune et le Département.

Un premier devis a été présenté par la Société MASTELLOTTO, envoyée en lien avec le Conseil Départemental) : à la charge de la Commune la somme de 9 018 € TTC.

Ce devis n'a pas été accepté.

Un second devis a été présenté par Société MASTELLOTTO laissant apparaître un reste à charge pour la commune la somme de 4 704 € TTC.

Madame la Maire invite le Conseil à l'autoriser à signer le devis de la Société MASTELLOTTO à haute de la somme de 4 740 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'AUTORISER Madame la Maire à signer le devis d'un montant de 4 740 € présenté par Société MASTELLOTTO.

ADOpte à l'unanimité

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN

*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 20 février 2024*

